



Appel de candidatures

Poste vacant au conseil d'administration

Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration* (ci-après « Règlement sur les élections »), l'Ordre vous informe que des élections sont actuellement en cours dans la région identifiée ci-dessous, afin de combler un siège vacant au sein du conseil d'administration.

RÉGION ÉLECTORALE	RÉGION ADMINISTRATIVE	POSTE À POURVOIR	FIN DU MANDAT
RÉGION 3	Mauricie, Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec	1 poste	Mai 2027

Pourquoi siéger au CA de l'Ordre ?

- 1 Participer à la réalisation de la mission principale de l'Ordre : la protection du public.
- 2 Prendre des décisions qui influencent les orientations stratégiques de l'Ordre ainsi que se prononcer sur ses enjeux et sa gestion.
- 3 Contribuer à l'avancement et au rayonnement de la profession.
- 4 Élargir son réseau et avoir l'occasion d'échanger sur les différentes réalités et pratiques avec des professionnelles et professionnels.
- 5 Relever un nouveau défi qui permettra de propulser votre carrière.

Dates importantes

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :
18 juin 2025

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER
SA CANDIDATURE :
5 juin 2025, 16 h

SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU COURS DE
LAQUELLE SE TIENDRA LE VOTE :
18 juin 2025, 9 h

Critères d'éligibilité

Avant de déposer votre candidature, vous devez vous assurer de respecter les critères d'éligibilité suivants :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin, soit depuis le 21 avril 2025.
- Avoir son domicile professionnel dans la région électorale 3.
- Ne pas avoir eu de lien d'emploi avec l'Ordre au cours des trois années précédant la mise en candidature.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire du conseil de discipline d'un ordre professionnel rendue au Québec ou hors du Québec dans les cinq dernières années.
- Ne pas faire l'objet d'une poursuite ou avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle impliquant un acte de harcèlement, de collusion, de corruption, de malversation, d'abus de confiance, de fraude, de trafic d'influence, ou des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel.
- Ne pas faire l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une révocation d'un mandat d'administratrice ou administrateur de l'Ordre au cours des 5 années précédant la date de l'élection.
- Ne pas être membre du conseil d'administration ou dirigeante ou dirigeant d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des CRHA | CRIA ou des professionnelles et professionnels en général.

Règles de conduite applicables aux candidates et candidats

Les candidates et candidats devront respecter les règles suivantes :

- S'abstenir de recevoir ou de donner des cadeaux, des faveurs, des ristournes ou tous autres avantages visant à favoriser sa candidature;
- S'assurer de l'exactitude des renseignements transmis à la secrétaire;
- Donner suite, à toute demande de la secrétaire ou de la personne exerçant des fonctions liées aux élections prévues au Règlement sur les élections dans les délais que celui-ci détermine;
- Respecter les décisions de la secrétaire.

Déroulement du vote

- Tel que prévu à l'article 55 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, lors de la séance du conseil d'administration du 18 juin prochain, les membres du conseil d'administration choisiront, au scrutin secret parmi les candidates et candidats, une administratrice ou un administrateur pour la durée non écoulée du mandat en élection.



ALORS, VOUS SOUHAITEZ RELEVER UN NOUVEAU DÉFI ?

Déposez votre candidature dès maintenant en complétant le bulletin de présentation !

Notez que la date limite pour déposer votre candidature est le **jeudi 5 juin 2025 à 16 h.**

Pour tout savoir sur le processus d'appel de candidatures :
ordrecrha.org/nouvelles/ordre/2025/05/appel-candidatures-poste-vacant-conseil-administration-ordre



QUESTIONS ?

Vous avez des questions concernant l'appel de candidatures ?

Communiquez avec les affaires juridiques au
1 800-214-1609 / 514-879-1636, poste 265
ou par courriel à
affairesjuridiques@ordrecrha.org